



## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

### Procès-verbal n°03

(Mise en ligne le 01/08/2025)

---

**Réunion du :** 31 juillet 2025 (Visio)

---

**Président :** M. MULET Marc

---

**Présents :** MM. Alain ROSENBERG, François DURAND et Jérôme ROFFE VIDAL

---

**Assiste à la séance :** Mme Adèle CRETON (Responsable Juridique)

---

## MODALITES D'APPEL EN 2<sup>ème</sup> INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Conformément aux dispositions de **l'art. 95 du règlement général du District de Provence**, les décisions de la Commission des Statuts et Règlements ayant jugé en 1<sup>ère</sup> instance sont passibles d'appel en 2<sup>ème</sup> instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **60 Euros**.

\*\*\*

## INFORMATION MATCH AMICAUX

DATE	HEURE	CATEGORIE	TERRAIN	RENCONTRES AMICALES
02/08/2025	19H30	SENIORS / U20R	SEVAN	EUGA ARDZIV / SCAAB
21/08/2025	19H30	SENIORS	SEVAN	EUGA ARDZIV / SISTERON FC
09/08/2025	9H-19H	U10/11/12/13 U19	SAINT LOUP	ASM ST LOUP / ASM ST LOUP
10/08/2025	9H-19H	U14/15/16/17 SENIORS	SAINT LOUP	ASM ST LOUP / ASM ST LOUP
16/08/2025	9H-19H	U10/11/12/13 U19	SAINT LOUP	ASM ST LOUP / ASM ST LOUP
17/08/2025	9H-19H	U14/15/16/17 SENIORS	SAINT LOUP	ASM ST LOUP / ASM ST LOUP
23/08/2025	9H-19H	U10/11/12/13 U19	SAINT LOUP	ASM ST LOUP / ASM ST LOUP
24/08/2025	9H-19H	U14/15/16/17 SENIORS	SAINT LOUP	ASM ST LOUP / ASM ST LOUP
30/08/2025	9H-19H	U10/11/12/13 U19	SAINT LOUP	ASM ST LOUP / ASM ST LOUP
31/08/2025	9H-19H	U14/15/16/17 SENIORS	SAINT LOUP	ASM ST LOUP / ASM ST LOUP
17/08/2025	15H00	SENIORS	A. EGHKIAN	US MICHELIS / AS MAZARGUES
11/08/2025	20H00	SENIORS	DALMASSO	SC ALLAUCH / EUGA ARDZIV
14/08/2025	20H00	SENIORS	DALMASSO	SC ALLAUCH / NANS LES PINS
17/08/2025	15H00	SENIORS	DALMASSO	SC ALLAUCH / SMUC
20/08/2025	18H00	U19	DALMASSO	SC ALLAUCH / US PUYRICARD
21/08/2025	20H00	SENIORS	DALMASSO	SC ALLAUCH / ASM ST LOUP
27/08/2025	20H00	U19	DALMASSO	SC ALLAUCH / CARNOUX FC
28/08/2025	20H00	SENIORS	DALMASSO	SC ALLAUCH / SC MONTRE BONNEVEINE
17/08/2025	17H30	U17R	BONNEL	SCAAB / AS GEMENOS
20/08/2025	9H30	U18R	LA POMME	SCAAB / SC MONTRE BONNEVEINE
20/08/2025	11H30	U16R	LA POMME	SCAAB / ACADEMIE UNIVERS
23/08/2025	19H00	U19	BONNEL	SCAAB / US VENELLES
23/08/2025	11H00	U16R	LA POMME	SCAAB / BEAUCAIRE
24/08/2025	11H00	U18R	LA POMME	SCAAB / AGDE
27/08/2025	11H00	U17R	LA POMME	SCAAB / CROS DE CAGNES
30/08/2025	19H00	U19	BONNEL	SCAAB / LUYNES SPORT
30/08/2025	11H00	U18R	LA POMME	SCAAB / MONTEUX
27/08/2025	18H30	U15F	LA FOURRAGERE	FAM / SC TOULON
30/08/2025	11H00	U18F	LA FOURRAGERE	FAM / SC TOULON
27/08/2025	19H00	SENIORS FEM	GASTON FLOTTE	SMUC / AVIGNON
30/08/2025	9H30	VETERANS	JEAN BOUIN	SMUC / FC FUVEAU
13/09/2025	14H00	U12-13F	JEAN BOUIN	SMUC / SCAAB
09/08/2025	10H00	U15F	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / CA CROIX SAINTE
16/08/2025	10H00	U15F	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / CA CROIX SAINTE
16/08/2025	11H00	U16	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / SAINT CAURENTIN
20/08/2025	19H00	U14 / U15F	COUDOULIERE	CA CROIX SAINTE / CA CROIX SAINTE
23/08/2025	11H00	U15F / U18F	COUDOULIERE	CA CROIX SAINTE / MIRAGRANS
23/08/2025	11H00	U16	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / ASBBA
27/08/2025	19H00	U14 / U15F	COUDOULIERE	CA CROIX SAINTE / CA CROIX SAINTE
30/08/2025	11H00	U16	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / ISTRES FC
30/08/2025	13H00	U15F	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / AC ARLES
30/08/2025	17H30	U15F	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / AC AVIGNON
06/09/2025	11H00	U16	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / CA PLAN DE CUQUES

## HOMOLOGATION PLATEAUX ET TOURNOIS

DATE	HEURE	CATEGORIE	TERRAIN	CLUBS
30/08/2025	9H-17H	U14	PHILIBERT	US ST BARTHELEMY
06/09/2025	9H-17H	U12	PHILIBERT	US ST BARTHELEMY
07/09/2025	9H-17H	U13	PHILIBERT	US ST BARTHELEMY
06/09/2025	9H-19H	U13	SAINT LOUP	ASM ST LOUP
07/09/2025	9H-19H	U12	SAINT LOUP	ASM ST LOUP
06/09/2025	11H30-19H	U11	TERRADES	SC MONTRE BONNEVEINE
31/08/2025	9H-16H	U12-U13	STADE MUNICIPAL	FC THOLONET
13/09/2025	9H30-17H	U12-U13	STADE MUNICIPAL	FC THOLONET

\* Art. 28-2 des Règlements Sportifs du District de Provence

Les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'organisation de 50 euros, sauf pour les tournois réservés aux équipes de Jeunes qui seront exonérés de tous les droits.

\*\*\*

Le Président de la séance :

M. MULET Marc

